Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260126-2026_9-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Jean-Claude Pannetier, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Laurent Juin, Christophe Juin, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Julien Lemarié, Pierre Lehérissé pouvoir à Mathieu Vergnaux.
Absents : Cécile Perrot, Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice 14	Présents 10	Votants 11 dont 1 pouvoir
Date de convocation	19 janvier 2026		
Date d'Affichage	19 janvier 2026		
Secrétaire de Séance	Catherine Gautier		

Délibération n° 2026-9
Nature de l'Acte 7.1 Décisions Budgétaires

ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
CONSIDERANT l'obligation d'établir un état annuel présentant l'ensemble des indemnités perçues par les Elus,
PREND ACTE de l'état récapitulatif des indemnités perçues en 2025 par les Elus, état détaillé comme suit :

Nom et Prénom de l'Élu	Fonction	Indemnités perçues Montant annuel brut
GELY-PERNOT Aurore	Maire	**19 853.70 E**
PANNETIER Jean-Claude	1er Adjoint	**3 921.42 E**
CLOTEAU Irène	2ème Adjointe	**3 921.42 E**
TUNIER Denis	3ème Adjoint	**3 288.40 E**
GAUTIER Catherine	4ème Adjointe	**3 921.42 E**
PERROT Cécile	Conseillère Municipale Déléguée	**2 601.86 E**
LEMARIE Julien	Conseiller Municipal Délégué	**2 601.86 E**

Fait à Andouillé Neuville, le 27 janvier 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.